

## DÉCLARATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES

**La présente déclaration de protection des données a une portée générale et concerne le traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la gestion des procédures de passation de marchés, d'attribution de subventions et de sélection d'experts, ainsi que dans le cadre de la gestion de l'exécution des contrats (marchés publics, experts) et de la mise en œuvre des conventions (subventions).**

**Opération de traitement:** gestion des procédures de passation de marchés, d'attribution de subventions et de sélection d'experts, et gestion de l'exécution des contrats (marchés publics, experts) et de la mise en œuvre des conventions (subventions).

**Responsable du traitement des données:** le Parlement européen, plus précisément l'entité mentionnée dans l'avis publié au *Journal officiel*, dans l'invitation à participer ou dans l'invitation à soumissionner afférente à la procédure d'attribution, au contrat ou à la convention.

### Table des matières:

1. Introduction
2. Finalités du traitement
3. Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel?
4. Quelles données à caractère personnel sont recueillies et traitées?
5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel?
6. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel?
7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles divulguées?
8. Quels sont vos droits et comment les exercer?
9. Coordonnées de contact
10. Où trouver des informations supplémentaires?

### 1. Introduction

Le Parlement européen s'engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Vos données à caractère personnel sont traitées conformément au **règlement (UE) 2018/1725** du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

La présente déclaration de protection des données explique les motifs du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont toutes les données à caractère personnel fournies sont recueillies, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Elle indique également les coordonnées du responsable du traitement à contacter pour exercer vos droits, celles du délégué à la protection des données et celles du Contrôleur européen de la protection des données.

La présente déclaration de protection des données concerne l'opération de traitement «gestion des procédures de passation de marchés, d'attribution de subventions et de sélection d'experts, et gestion de l'exécution des contrats (marchés publics, experts) et de la mise en œuvre des conventions (subventions)», effectuée par le Parlement selon les modalités exposées ci-dessous.

## 2. Finalités du traitement

Le traitement de données à caractère personnel par le Parlement européen est nécessaire dans le cadre de la gestion des procédures d'attribution (marchés publics, subventions, experts), de la gestion de l'exécution des contrats (marchés publics, experts) et de la mise en œuvre des conventions (subventions) conclus dans le cadre des procédures. Ces opérations de traitement de données sont sous la responsabilité du Parlement européen en tant que responsable du traitement des données en ce qui concerne la collecte et le traitement des données à caractère personnel.

La personne concernée est tenue, au sens de l'article 15, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) 2018/1725, de fournir des données à caractère personnel afin de participer à la procédure souhaitée.

Vos données à caractère personnel ne seront en aucun cas utilisées pour une prise de décision automatisée ni pour du profilage.

Si vous êtes une personne concernée externe, lorsque le Parlement reçoit des informations communiquées par vous et liées à une procédure d'attribution, à un contrat ou à une convention (document relatif à la demande, communication, etc.), les services du Parlement peuvent collecter et traiter des données à caractère personnel à des fins de gestion de la procédure, du contrat ou de la convention.

Si vous êtes une personne concernée interne, les services du Parlement peuvent collecter et traiter des données à caractère personnel dans le cadre de votre utilisation des outils informatiques eSubmission de l'institution, outils qui servent à la gestion des procédures d'attribution, à l'exécution des contrats (marchés publics, experts) et à la mise en œuvre des conventions (subventions).

## 3. Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel?

Les opérations de traitement de données à caractère personnel effectuées dans le cadre des marchés publics, des subventions et de la sélection d'experts ainsi que de la gestion de l'exécution des contrats et de la mise en œuvre des conventions sont nécessaires et licites au titre de l'article 5, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) 2018/1725:

- ) le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union;
- ) le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis;
- ) le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.

La base juridique des opérations de traitement des données à caractère personnel est le règlement financier<sup>1</sup>, notamment:

- ) ses articles 33 et 36 pour les principes de bonne gestion financière et de performance;
- ) ses articles 160 à 179 pour les procédures de passation de marchés;
- ) ses articles 180 à 200 pour les demandes de subvention;

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) n° 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

- ses articles 237 et 238 pour la sélection d'experts.

#### 4. Quelles données à caractère personnel sont recueillies et traitées?

Les personnes concernées externes fournissent des données à caractère personnel lorsqu'elles:

- participent à une procédure d'attribution concernant un marché public, une subvention ou la sélection d'experts; et
- exécutent un contrat (marché public, expert) ou mettent en œuvre une convention (subvention) qui leur a été attribué(e).

Les personnes concernées internes fournissent des données à caractère personnel lorsqu'elles:

- gèrent une procédure d'attribution concernant un marché public, une subvention ou la sélection d'experts;
- gèrent l'exécution d'un contrat (marché public, expert) ou la mise en œuvre d'une convention (subvention);
- contribuent au développement, à la maintenance et à l'utilisation des outils informatiques eSubmission de l'institution, qui servent aux fins susmentionnées; et
- utilisent les outils informatiques eSubmission de l'institution afin de procéder à une acquisition au moyen d'une procédure de passation de marchés ou d'un contrat ou afin d'effectuer une mission de contrôle, d'audit ou d'inspection en application du droit de l'Union européenne.

#### Catégories de données à caractère personnel traitées

Selon que la personne concernée est extérieure au Parlement ou travaille en interne, les données traitées peuvent varier. Elles comprennent notamment:

##### Personne concernée externe:

- données d'identification: nom, prénom, numéro de passeport, numéro d'identification, adresse IP;
- fonction;
- coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone professionnel, numéro de téléphone mobile, numéro de télécopie, adresse postale, nom de l'entreprise et du service au sein de celle-ci, pays de résidence, adresse internet);
- attestations de paiement des contributions de sécurité sociale et des impôts, extrait du casier judiciaire;
- données financières: références des comptes en banque (codes BIC et IBAN), numéro de TVA;
- informations servant à l'évaluation au regard des critères de sélection ou d'éligibilité: compétences, aptitudes techniques et linguistiques, formation, expérience professionnelle, y compris des informations détaillées concernant les emplois précédents et actuel;
- une déclaration sur l'honneur ou équivalent concernant les critères d'exclusion, les critères de sélection et/ou les critères d'éligibilité; et
- données liées au système: service d'authentification de la Commission européenne (EU Login), identifiant utilisateur et mot de passe (conservé uniquement dans EU Login), données de sécurité / fichiers-journaux (pour toute vérification rétrospective).

##### Personne concernée interne:

- ) données d'identification: nom, prénom, adresse électronique, adresse IP;
- ) données administratives: entité, direction, unité, etc.;
- ) données procédurales; pouvoir adjudicateur;
- ) tâches et rôle; et
- ) données liées au système: service d'authentification de la Commission européenne (EU Login), identifiant utilisateur et mot de passe (conservé uniquement dans EU Login), données de sécurité / fichiers-journaux (pour toute vérification rétrospective).

## 5. Quelle est la durée de conservation de vos données?

Vos données à caractère personnel sont conservées pendant cinq ans à compter de la date à laquelle le Parlement européen donne décharge pour l'exercice auquel les documents se rapportent. À l'expiration de cette période de conservation, les données à caractère personnel seront effacées. Les données à caractère personnel peuvent être utilisées à des fins statistiques, auquel cas elles sont rendues totalement anonymes.

Nonobstant la période de conservation susmentionnée, il convient de relever que:

- ) dans le cadre de ses pratiques générales de gestion des documents, un dossier du Parlement européen afférent à une procédure d'attribution, à un contrat ou à une convention et qui comprend des données peut être sélectionné ou échantillonné à la fin de la période de conservation, avec pour résultat que certaines données peuvent être conservées dans les archives historiques du Parlement;
- ) toute période de conservation peut être temporairement prorogée si une mission de contrôle, d'audit ou d'inspection en application du droit de l'Union européenne (audit interne, procédure de l'instance en matière d'irrégularités financières visée à l'article 93 du règlement financier, procédure d'exclusion par l'instance visée à l'article 143 du règlement financier, enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), etc.) est en cours; et
- ) toute action effectuée dans les systèmes informatiques eSubmission de l'institution par des personnes concernées connectées au moyen de leur EU Login est enregistrée sans période de conservation définie afin de permettre des recherches sur des questions comptables, contractuelles et financières ainsi que des vérifications rétrospectives.

## 6. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel?

Lorsque les données sont sous forme électronique, elles sont stockées sur les serveurs du Parlement européen. Les exigences en matière de sécurité garantissent que seules les personnes habilitées ont la possibilité de consulter les données qui sont conservées pour pouvoir être traitées.

Lorsque les données sont au format papier, elles sont stockées dans les locaux des services compétents du Parlement européen. L'accès aux locaux ainsi qu'au sein des locaux est contrôlé.

## 7. Qui a accès à vos données et à qui sont-elles divulguées?

Pour les finalités exposées ci-dessus, les personnes suivantes ont accès à vos données, sans préjudice d'une éventuelle transmission aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'Union européenne:

- ) les membres du personnel du Parlement et, en cas de procédures interinstitutionnelles, les membres du personnel des autres institutions, organes et organismes concernés ainsi que les experts externes et les prestataires extérieurs qui travaillent pour le Parlement, aux fins suivantes:
  - 1) gérer les procédures d'attribution concernant les marchés publics, les subventions et la sélection d'experts;
  - 2) gérer l'exécution des contrats (marchés publics, experts) et la mise en œuvre des conventions de subvention;
  - 3) contribuer au développement, à la maintenance et à l'utilisation des outils informatiques eSubmission de l'institution;
- ) pour les contrats attribués dans le cadre d'une procédure de passation de marché, le personnel du Parlement susceptible d'avoir recours au contrat ou aux informations (données à caractère personnel exclues) afférentes au contrat à la seule fin de procédures de passation de marchés futures;
- ) les organes chargés d'une mission de contrôle, d'audit ou d'inspection en application du droit de l'Union européenne;
- ) les membres du public qui reçoivent des données de la part des contractants ou des bénéficiaires qui sont rendues publiques conformément au règlement financier, en particulier à son article 38, paragraphe 2, et à son article 163. Ces données sont publiées sur le site internet du Parlement européen pertinent. Pour de plus amples informations sur l'alimentation de ce registre, voir l'entrée dans le [registre du délégué à la protection des données](#).

Dans le cadre des contrôles financiers internes, les destinataires des données à caractère personnel peuvent comparer ces données à toute information librement accessible, notamment sur les réseaux sociaux.

## 8. Quels sont vos droits et comment les exercer?

En tant que «personne concernée», vous jouissez de droits spécifiques consacrés au chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, en particulier du droit d'accès à vos données à caractère personnel, du droit de rectification ou d'effacement de ces données et du droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel.

Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement licite de vos données à caractère personnel.

Nous attirons néanmoins tout particulièrement votre attention sur les conséquences d'une demande d'effacement, celle-ci étant susceptible de constituer une modification des termes de l'offre et d'entraîner un rejet conformément aux articles 151 et 141 du règlement financier.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement des données ou, en cas de litige, le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent à la rubrique 9 ci-dessous.

## 9. Coordonnées de contact

- Responsable du traitement

Si vous souhaitez exercer vos droits en application du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations ou si vous souhaitez introduire une réclamation concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement aux coordonnées mentionnées dans, par exemple, l'avis publié au *Journal officiel*, dans l'invitation à participer ou dans l'invitation à soumissionner afférente à la procédure d'attribution, au contrat ou à la convention. Soyez précis et explicitez l'objet de votre demande.

- Délégué à la protection des données du Parlement européen

Pour toute question concernant le traitement des données à caractère personnel, les personnes concernées peuvent s'adresser au responsable du traitement. Elles peuvent également, pour ce qui est des questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725, s'adresser au délégué à la protection des données du Parlement européen, dont les coordonnées sont les suivantes: Parlement européen, ADENAUER 06A001, Plateau du Kirchberg, L-2929 Luxembourg, tél.: +352 4300 23595, courriel: [data-protection@ep.europa.eu](mailto:data-protection@ep.europa.eu).

- Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Si vous estimez que vos droits au titre du règlement (UE) 2018/1725 sont bafoués par le traitement de vos données à caractère personnel par le responsable du traitement des données, vous disposez d'un droit de recours (c'est-à-dire que vous pouvez introduire une réclamation) auprès du [Contrôleur européen de la protection des données \(edps@edps.europa.eu\)](https://edps.europa.eu), dont les coordonnées sont les suivantes: Rue Wiertz 60, B-1047 Bruxelles, tél.: +32 2 2831900, courriel: [edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu).